



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 15 juin 2020
à 20h00**

Membres présents BESSON Guy, BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, MURAT Delphine, MURIGNEUX Cyril, MURIGNEUX Thérèse, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric

CONSEIL A HUIS CLOS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le contexte actuel lié à la période d'état d'urgence sanitaire, la réunion du conseil municipal de ce jour se tient à la salle du stade de la gare afin de respecter les mesures de distanciation. Il rappelle aussi que les séances des conseils municipaux sont publiques. Toutefois, en raison de l'exiguïté de la salle et conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des collectivités territoriales, le Maire propose que cette réunion se tienne à huis clos. Le conseil municipal vote le huis clos à l'unanimité.

DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément aux articles L2122-22 et Code Général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du Patrimoine, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, de représenter le Conseil Municipal pour la gestion des affaires de la commune. Monsieur le Maire donne lecture des matières qui peuvent ainsi lui être déléguées en tout ou en partie. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

INDEMNITES DES ÉLUS

Monsieur le Maire propose d'affecter des indemnités aux élus porteurs de délégations (adjoints et Maire) dans les limites prévues par la loi. Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les indemnités de fonctions brutes mensuelles du Maire et des Adjoints comme suit :

40.3% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Maire et 10,7% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints. La date d'effet est le 23/05/2020, date d'installation du conseil municipal et de prise de fonctions pour le Maire et les Adjoints.

FORMATION DES ÉLUS

Monsieur le Maire expose que tous les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Le législateur a introduit à l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'obligation pour le conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Le conseil municipal délibère à l'unanimité le droit à la formation. Les crédits consacrés sont de 2000€.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres élus et nommés, du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Le Conseil Municipal, détermine le nombre des membres du CCAS. Il sera composé de son Président, de 5 membres élus et 5 membres nommés. Les membres élus sont Mesdames Thérèse MURIGNEUX, Thérèse GARIN, Delphine MURAT, Magali CHIRAT et Monsieur Cyril MURIGNEUX.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 22 du code des marchés publics, il est créé une commission d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent dans chaque collectivité territoriale. Il dit que la commission doit être composée du Maire, de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants. Sont élus à l'unanimité :

Titulaires :

Patrice JOASSARD
Richard GRAEL
Christian FAYOLLE

Suppléants :

Gilbert BONHOMME
Guy BESSON
Fabien PROTIERE

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose une liste de commission et demande de procéder à l'élection des membres. Le maire est président de droit pour chaque commission.

Commission scolaire : Christian FAYOLLE, Delphine MURAT, Chrystèle GOY

Commission finances : Guy BESSON, Christian FAYOLLE, Richard GRAEL, Patrice JOASSARD, Pierre-Paul FAURE, Magali CHIRAT, Cyril MURIGNEUX, Frédéric TRUC

Commission fleurissement : Thérèse GARIN, Thérèse MURIGNEUX, Guy BESSON, Cyril MURIGNEUX

Commission voirie/sentier/PDIPR : Guy BESSON, Gilbert BONHOMME, Pierre Paul FAURE, Fabien PROTIERE

Commission Bâtiment, organisation et amélioration du bâti : Patrice JOASSARD, Christian FAYOLLE, Richard GRAEL, Gilbert BONHOMME

Commission communication : Richard GRAEL, Chrystèle GOY, Delphine MURAT

Commission Ordures ménagères : Guy BESSON, Richard GRAEL

Commission enfance et jeunesse / Rythmes scolaires : Christian FAYOLLE, Richard GRAEL, Chrystèle GOY, Delphine MURAT, Cyril MURIGNEUX

Commission cimetière : Magalie CHIRAT, Patrice JOASSARD, Fabien PROTIERE

Commission Sport et Culture : Christian FAYOLLE, Chrystèle GOY, Cyril MURIGNEUX, Fabien PROTIERE, Richard GRAEL

Commission Urbanisme et aménagement du territoire : Richard GRAEL, Patrice JOASSARD, Guy BESSON, Christian FAYOLLE, Fabien PROTIERE, Frédéric TRUC

Commission environnement et aménagement du Territoire : Richard GRAEL, Magali CHIRAT, Pierre-Paul FAURE, Frédéric TRUC

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

La CCID est composée de 6 personnes titulaires et de 6 personnes suppléantes désignées parmi la population payant des impôts sur la commune. La commune doit proposer une liste de 12 noms pour les titulaires et une liste de 12 noms pour les suppléants. Le directeur régional des finances publiques désignera à partir de ces listes les membres de la commission. Le conseil municipal propose 24 noms.

ÉLECTIONS DES DELEGUÉS AUX SYNDICATS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y'a lieu de d'élire des représentants parmi les élus pour siéger aux syndicats intercommunaux. Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants.

SYDER (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône) : Pierre-Paul FAURE (Titulaire), Frédéric TRUC (suppléant)

SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier): Philippe GARNIER (Titulaire), Richard GRAEL (Titulaire), Christian FAYOLLE (suppléant)

SIVOS (Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire) : Christian FAYOLLE (Titulaire), Delphine MURAT (suppléante)

Groupe des 4 cantons : Thérèse MURIGNEUX, (Titulaire), Thérèse GARIN (suppléante)

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur actuel de la garderie. Il rappelle le contexte lié au COVID et le protocole sanitaire qui a été mis en place

pour le scolaire et le périscolaire le 14 mai 2020 sur la commune. Il espère que ces mesures pourront être assouplies à la rentrée prochaine scolaire.

Il indique que ce règlement ne tient pas compte des adaptations liées à la situation d'urgence sanitaire. Il propose de rajouter un 13^{ème} point au règlement, permettant l'adaptation de celui-ci en cas de nouvelle pandémie, urgence sanitaire ou tout autre cas de force majeure.... Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

ACQUISITION LOCAL FOUR A PAIN

Monsieur le Maire rappelle que l'OPAC du Rhône est propriétaire de la résidence Jean Marie FAURE à Meys. Au rez-de-chaussée de la résidence se trouve l'ancien four à pain. Suite à la mise en vente de la résidence par l'OPAC du Rhône, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir ce local pour l'intégrer à son patrimoine culturel. L'OPAC du Rhône propose de céder à l'euro symbolique ce local à la commune et de laisser à la charge de la commune les frais de notaire et de géomètre. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs Richard GRAEL et Cyril MURIGNEUX seront les interlocuteurs de la mairie pour la Maison des Jeunes de Meys.

Monsieur Richard GRAEL sera le délégué municipal à l'association du comité de la Batteuse.

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 22 juillet à 20h (lieu à définir)



Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30